

**PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL****RÉUNION DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,

Le neuf novembre à 19 h 00,

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, en session ordinaire qui s'est déroulée, à titre exceptionnel, à la salle plurivalente du groupe scolaire de MARCILLY en application de l'arrêté 2020/46 portant transfert provisoire de la salle de réunion du conseil municipal pour assurer efficacement la lutte contre la propagation du virus covid-19 et pour respecter les modalités particulières notamment les gestes barrières.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 novembre 2020

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

ARONICA Mathieu	COCHARD Jean-Louis	PERRETON Pascal
BLANCHON Frédéric		ROCHET Philippe
BURNIER Frédérique	DECLERCK Thierry	SCAPPATICCI Benjamin
CARRIER Nathalie	GOUBEAU Ghislaine	SICILIANO Georges
CHEVEREAU Laurent		VIGNERON Pascal*

**ABSENTS (avec pouvoir)**: Mme de PARISOT DE BERNECOURT France, excusée, a donné pouvoir à M. ARONICA Mathieu et Mme CORDIER Stéphanie, excusée, a donné pouvoir à Mme GOUBEAU Ghislaine

**ABSENTS (sans pouvoir)**: Néant

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES** : 01 (correspondant de presse)

Monsieur DECLERCK Thierry a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR**

- ⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 12 OCTOBRE 2020
- ⇒ GROUPAMA/CIGAC : ÉTUDE D'UNE PROPOSITION DE CONTRAT DE PRÉVOYANCE STATUTAIRE
- ⇒ CDG69 : ADHÉSION OU NON AU CONTRAT GROUPE RISQUE STATUTAIRES ET ADHÉSION OU NON À LA CONVENTION POUR LA GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS SINISTRES AU CDG69
- ⇒ PERSONNEL TERRITORIAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS - SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS D'EMPLOIS
- ⇒ VENTE DU BIEN « 74 RUE DE L'ÉGLISE » : PROMESSE DE VENTE
- ⇒ LOCATION SALLE DES FÊTES - TARIFS 2021
- ⇒ LOCATION SALLE COMMUNALE - TARIFS 2021
- ⇒ LOCATION STADE ET SES ABORDS - TARIFS 2021
- ⇒ CIMETIERE COMMUNAL - CONCESSIONS/COLUMBARIUM - TARIFS 2021
- ⇒ DIVERS

Monsieur le Maire et les adjoints demandent le huis clos. A l'unanimité des membres présents dont pouvoir, les élus acceptent que la séance se déroule à « huis clos ». Monsieur le Maire précise que seul le correspondant de presse bénéficiant d'une dérogation pour motif professionnel, peut être présent. **Délibération 2020/52**

⇒ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 12 OCTOBRE 2020**

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre dernier, était en annexe de la convocation. Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à faire.

Monsieur le Maire prend note des observations faites et dit que le compte-rendu du 12 octobre sera corrigé. **A l'unanimité des membres présents dont pouvoir, le conseil municipal valide le compte-rendu tenant compte des corrections demandées.**

⇒ **ÉTUDE D'UNE PROPOSITION DE CONTRAT DE PRÉVOYANCE****Délibération 2020/53**

Monsieur le Maire présente donc deux nouvelles propositions d'adhésion.

Il rappelle qu'au vu du nombre d'arrêts « maladie ordinaire » mais surtout de leurs durées (moyenne de 8 jours/arrêt), le point important à prendre en compte est surtout le taux de cotisation, la franchise en jours ne pouvant pas être en dessous de 10 jours. Une prévision de cotisation 2021 a été calculée et la 2<sup>ème</sup> proposition ferait gagner environ 770 euros par an.

Il demande de bien vouloir délibérer sur ces propositions, toutes deux ayant une période d'engagement de 4 ans, soit du 01/01/2021 au 31/12/2024 :

Collectivité de - 30 agents	1 <sup>ère</sup> proposition	2 <sup>ème</sup> proposition
<b>Agents affiliés CNRACL</b>	<u>Risques assurés</u> - formule tous risques avec maladie ordinaire <u>Franchise 15 jours</u> <u>Taux 6.30 %</u> <u>Assiette de cotisation</u> : TBI + NBI + Charges patronales pour un taux forfaitaire de 40 % <u>Frais gestion des dossiers par le CDG69</u> - formule tous risques 0.30 %	<u>Risques assurés</u> - formule tous risques avec maladie ordinaire <u>Franchise 15 jours</u> <u>Taux 6.12 %</u> <u>Assiette de cotisation</u> : TBI + NBI + Charges patronales pour un taux forfaitaire de 42 % <u>Frais gestion des dossiers</u> : Néant
<b>Agents affiliés au régime général IRCANTEC</b>	<u>Risques assurés</u> - formule tous risques avec maladie ordinaire <u>Franchise 15 jours</u> <u>Taux 1,00 %</u> <u>Assiette de cotisation</u> : TBI + NBI + Charges patronales pour un taux forfaitaire de 40 % <u>Frais gestion des dossiers par le CDG69</u> - formule tous risques 0.20 %	<u>Risques assurés</u> - formule tous risques avec maladie ordinaire <u>Franchise 15 jours</u> <u>Taux 1.00 %</u> <u>Assiette de cotisation</u> : TBI + NBI + Charges patronales pour un taux forfaitaire de 32 % <u>Frais gestion des dossiers</u> : Néant

Suite à l'exposé du maire et après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs :**

- **DÉCIDE** d'adhérer au contrat prévoyance statutaire suivant la proposition n° 2, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 pour garantir les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL et des agents affiliés au régime général (IRCANTEC) suivant les conditions présentées ci-dessus ;
- **APPROUVE** les taux de prestations 6.12 % (CNRACL) et 1.00 % (IRCANTEC) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat d'adhésion, de même que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel.
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2021.

⇒ **ADHÉSION OU NON AU CONTRAT GROUPE RISQUES STATUTAIRES ET SIGNATURE OU NON DE LA CONVENTION POUR LA GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS PAR LE CDG69**

**Délibération 2020/54**

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/05 du 11 février 2020 mandatant le CDG69 à mener pour le compte de la collectivité, la procédure nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe relatif à la couverture des risques statutaires ;

A l'unanimité des membres présents et pouvoirs, le conseil municipal :

- **DÉCIDE de ne pas adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de quatre ans ;**
- **DÉCIDE de ne pas signer le certificat d'adhésion avec le cdg69 ;**
- **DÉCIDE qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de ne pas confier au cdg69 la réalisation des tâches liées à l'instruction des dossiers de sinistres et à la gestion de contrat d'assurance risques statutaires et par conséquent, de ne pas donner une suite favorable à la convention AG-n° 2020 ;**
- **DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au cdg69.**

⇒ **PERSONNEL TERRITORIAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

**Délibération 2020/55**

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs :

- **fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité, comme suit :**

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS</b>				
<b>Personnel titulaire et stagiaire</b>				
<b>EMPLOIS</b>	<b>GRADE OU CADRE D'EMPLOIS</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>Nombre d'heures hebdomadaire</b>	<b>observations</b>
<b>Filière administrative</b>				
Secrétaire de mairie	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	01	35 heures	
« Accueil, état civil, élections, secrétariat divers »	Adjoint Administratif	01	35 heures	
<b>Filière technique</b>				
Entretien des espaces verts	Adjoint technique Territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01	35 heures	
Entretien des espaces verts et de la voirie	Adjoint technique Territorial	01	24 heures	
Entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique Territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01	35 heures	
<b>Filière sociale</b>				
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	01	32 heures Temps rémunéré annualisé	
<b>Filière animation</b>				
Assistante de cantine	Adjoint territorial d'animation	01	11 heures Temps rémunéré annualisé	Au 01/11/2020

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				
Personnel non titulaire				
EMPLOIS	GRADE OU CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE	Nombre d'heures hebdomadaire	Observations
<b>Filière administrative</b>				
Gérante Agence Postale	Adjoint Administratif	01	17.50 heures	
<b>Filière animation</b>				
Coordinatrice et animatrice cantine/garderie périscolaire	Animateur territorial	01	15 h + 6 h en plus en cours d'année Temps rémunéré annualisé	
Assistante de cantine scolaire et de garderie périscolaire	Adjoint territorial d'animation	01	23 h + 11 h 30 en plus en cours d'année, temps rémunéré annualisé	Au 01/11/2020
Assistante de cantine et de garderie périscolaire	Adjoint territorial d'animation	01	27 h + 11 h 30 en plus en cours d'année Temps rémunéré annualisé	
Assistante de cantine scolaire	Adjoint territorial d'animation	01	12 heures Temps rémunéré annualisé	Au 02/11/2020 Suivant délibération 2020/50

### ⇒ VENTE DU BIEN « 74 RUE DE L'ÉGLISE » - PROMESSE DE VENTE

#### Délibération 2020/56

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents dont pouvoir :

- **VALIDE** la désignation du bien situé 74 rue de l'église, cadastré A1237 ;
- **ACCEPTE** le prix de vente de DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (220 000 €) ;
- **ACCEPTE** que la commune prenne à sa charge la rémunération due à l'agence immobilière d'un montant de **DIX MILLE EUROS** (10 000 €) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et tous les documents liés à la vente de ce bien immobilier ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

### ⇒ LOCATION SALLE DES FÊTES : TARIFS 2021

#### Délibération 2020/57

Monsieur le Maire donne les tarifs appliqués en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs, décide :

- **D'augmenter** les tarifs de 2020 d'environ 5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et définit les nouveaux montants de location suivant tableau ci-après ;
- **De définir** la période « été » du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre et la période « hiver » du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril ;

**Pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2021 inclus**

Locations 2021	Période « été » du 01/05 inclus (1 <sup>er</sup> jour de location) au 30/09 inclus	Période « hiver » du 01/10 inclus (1 <sup>er</sup> jour de location) au 30/04 inclus
Pour un particulier domicilié à MARCILLY ou ancien habitant contribuable de la commune	<u>Location</u> : 680 € La soirée ou le week-end  <u>Caution</u> : 1 100 €	<u>Location</u> : 810 € La soirée ou le week-end (Chauffage inclus) <u>Caution</u> : 1 100 €
Réservations 2021	Période « été » du 01/05 inclus (1 <sup>er</sup> jour de location) au 30/09 inclus	Période « hiver » du 01/10 inclus (1 <sup>er</sup> jour de location) au 30/04 inclus
Association de la commune	<u>Location</u> : Mise à disposition à titre gratuit  <u>Caution</u> : 1 100 €	<u>Location</u> : Mise à disposition à titre gratuit  <u>Caution</u> : 1 100 €

- DIT que, pour particuliers et associations, les modalités de réservations restent inchangées.

### ⇒ LOCATION SALLE COMMUNALE : TARIFS 2021

#### Délibération 2020/58

Monsieur le Maire donne les tarifs appliqués en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs, décide :

- D'augmenter les tarifs de 2020 d'environ 5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et définit les nouveaux montants de location suivant tableau ci-après ;
  - De définir la période « été » du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre et la période « hiver » du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril ;
  - D'inclure les frais de chauffage dans le montant de la location pour la période « hiver » ;
- Pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2021 inclus

Locations 2021	Période « été » du 01/05 inclus (1 <sup>er</sup> jour de location) au 30/09 inclus	Période « hiver » du 01/10 inclus (1 <sup>er</sup> jour de location) au 30/04 inclus
Famille domiciliée sur la commune	<u>Location</u> : 200 € la soirée 315 € le week-end (samedi/dimanche) <u>Caution</u> : 700 €	<u>Location</u> : 275 € la soirée 440 € le week-end (samedi/dimanche) <u>Caution</u> : 700 €
Famille non domiciliée sur Marcilly Associations extérieures à la commune	<u>Location</u> : 475 € la soirée 630 € le week-end (samedi/dimanche) <u>Caution</u> : 700 €	<u>Location</u> : 545 € la soirée 755 € le week-end (samedi/dimanche) <u>Caution</u> : 700 €
Société implantée sur la commune et association communale	<u>Location</u> : Mise à disposition à titre gratuit <u>Caution</u> : 700 €	<u>Location</u> : Mise à disposition à titre gratuit <u>Caution</u> : 700 €

- DIT que, pour particuliers et associations, les modalités de réservations restent inchangées.

⇒ **LOCATION STADE ET SES ABORDS : TARIFS 2021****Délibération 2020/59**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019/63.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs, décide :**

- De mettre à disposition le stade et ses abords quelle que soit l'activité ;
- De reconduire la convention fixant les modalités d'utilisation du stade et de ses abords, sans précision sur l'activité ;
- D'augmenter le tarif 2020 d'environ 10 % et le porter à 320 € par réservation (manifestation sur deux jours) ;
- D'ajouter sur la délibération et la convention que **la municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande de réservation présentée en mairie.**

⇒ **CIMETIÈRE - CONCESSIONS ET COLUMBARIUM : TARIFS 2021****Délibération 2020/60**

Monsieur le Maire rappelle les prix appliqués en 2020 concernant d'une part, les concessions de terrain et d'autre part, le columbarium doté de 6 casiers pouvant contenir, chacun, deux urnes.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et pouvoirs :**

- DÉCIDE d'augmenter les tarifs de 2020 de 3 % à compter du 1er janvier 2021 et définit les nouveaux montants de location suivant tableau ci-après, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 :

1- **CONCESSION DE TERRAIN**

CONCESSION - DURÉE	TARIFS 2021
15 ANS	207 € la place de 2.50 m <sup>2</sup>
30 ANS	321 € la place de 2.50 m <sup>2</sup>
50 ANS	603 € la place de 2.50 m <sup>2</sup>

2- **COLUMBARIUM**

COLUMBARIUM - DURÉE	TARIFS 2021
15 ANS	462 € le casier (2 urnes)
30 ANS	834 € le casier (2 urnes)

- DIT que les règlements s'effectueront par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ;

**COMPTES-RENDUS RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES**

**INTERCOMMUNALITÉ**

Néant

**SYNDICATS**

Néant

**COMMISSIONS COMMUNALES****Commission « bâtiments » : Réunion du 19 octobre 2020**

Ancienne école : rencontre avec ARCHIPAT pour une pré-étude, devis reçu mais trop onéreux. Projet de relancer SEMCODA.

Salle des fêtes : travaux d'électricité pour installation d'un défibrillateur, installation de robinets à fermeture automatique dans les sanitaires, réparation de la machine à glaçons.

Groupe scolaire : travaux pour sécuriser la cour côté verger, agrandissement de la zone « porte-manteau », installation d'embouts pour pieds de chaises, demande d'une nouvelle intervention du chauffagiste.

Maison communale : les WC « boules » deviennent des WC publics, cave séparative pour le locataire du logement, renouvellement des chaises et réfection du soubassement.

Salle de la gare : travaux de peinture de la porte, réaménagement de la cuisine pour gagner de la place (cuisinière, plan de travail, placards à supprimer).

Local voirie : prévoir d'enlever le matériel du comité des fêtes.

**Commission « voirie/sécurité » : Réunion du 28 octobre 2020**

La projection du diagnostic de l'état de toutes les routes, des différents traçages faits sur les voies pour permettre de définir les travaux à envisager lors de la prochaine réunion, à planifier après le 30 novembre.

**Commission « embellissement » : Réunions du 15 et 29 octobre 2020**

Mise en place de la décoration de Noël au centre du village. Plantations des fleurs réalisés par un groupe de bénévoles.

**Commission « développement durable » : Réunion du 03 novembre 2020**

Réunion reportée à une date ultérieure mais sans les membres extérieurs non élus, pour une réflexion sur les objectifs mais aussi sur les apports que la commission « développement durable » pourrait apporter aux autres commissions communales : par exemple, des préconisations, des points de vigilance, etc...

**Commission communale « urbanisme » du 04 novembre 2020**

La parole est donnée à Monsieur Mathieu ARONICA. La commission a étudié 02 déclarations de travaux, 02 permis d'aménager, 01 permis de construire modificatif.

**DÉCLARATIONS DE TRAVAUX (2)**

DP 069 125 20 0 0025 Reçue en mairie le 09/10/2020	Zone N Réhabilitation d'un bâtiment ouverture de façade	Avis de la commission « urbanisme » : Avis favorable avec demande pièces complémentaires : précisions sur les huisseries, type de protection et enduit.
DP 069 125 20 0 0026 Reçue en mairie le 19/10/2020	Zone N - ABF Abri de voiture	Avis de la commission « urbanisme » : Avis défavorable des ABF, la commission a suivi cet avis

**PERMIS D'AMÉNAGER (2)**

<b>PA 069 125 20 0 0002</b> Reçu en mairie le 09/10/2020	Zone 1AUb - Orientation d'Aménagement Programmation du PLU - ABF Construction d'un lotissement de 16 lots	Avis de la commission « urbanisme » : Demande de pièces complémentaires, demande d'un deuxième local à poubelles.
<b>PA 069 125 20 0 0003</b> Reçu en mairie le 16/10/2020	Zone UC - ABF Construction d'un lotissement d'un lot	Avis de la commission « urbanisme » : Avis favorable

**PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF (1)**

<b>PC 069 125 20 0 0001M01</b> Reçu en mairie le 08/10/2020	Zone UH / UC - ABF 11 modifications apportées au permis de construire	Avis de la commission « urbanisme » : Décision de se reporter à l'avis des ABF bien que la demande d'avis ne soit obligatoire
--	--	--

Il a été évoqué le problème de visibilité « route des chères » dû à la construction d'une clôture installée sur une propriété bâtie dans le virage. Il sera demandé alors à la commission « voirie » de réfléchir sur un projet d'aménagement du croisement où la rue de l'église, le chemin profond regagnent la « route des chères ».

**AUTRES****Centre Communale d'Action Sociale : Réunion du 26 octobre 2020**

Décision d'annuler le repas de Noël à l'auberge et d'attribuer un colis festif aux aînés ayant répondu favorablement à l'invitation du CCAS. Permanence prévue le 10 décembre en mairie pour le retrait des colis.

Monsieur le Maire souligne, que depuis sa mise en place, le CCAS s'investit et continue à s'investir pour venir en aide aux personnes en difficultés.

**Cérémonie du 11 novembre à 10 h** : en petit comité avec trois « anciens combattants » et trois élus Frédéric BLANCHON, Frédérique BURNIER et Nathalie CARRIER, public non autorisé.

**POUR INFORMATION****Prochaines réunions de conseil municipal**

Mois en 2020	Date	Heures	Lieu
DECEMBRE	Néant		
Mois en 2021	Date	Heures	Lieu
JANVIER	Lundi 11	20 h	Salle plurivalente (à confirmer)

**Prochaines réunions du Centre Communal d'Action Sociale**

Mois en 2020	Date	Heures	Lieu
DECEMBRE	Néant		

**Autres :**

Conseil d'école du mardi 10 novembre 2020 : à distance via visioconférence

Cérémonie des vœux : La programmation du vendredi 07 janvier 2021 risque de ne pas être confirmée. En cas d'annulation prévoir l'envoi de cartes de vœux à la population.

**Prochaines réunions des commissions communales**

Commissions	Date	Heures	Lieu
Néant			

Fin de séance : 21 h 30